



MERCREDI 24 JUIN 2009

De 9h30 à 17h00

AFENBEM JOURNEE DE FORMATION
Droit social

*Lieu de formation : CNBM - Salle du Conseil
215 bis bd Saint Germain. 75007 Paris*

Réforme du temps de travail et représentativité syndicale : 10 mois après, un bilan d'étape de la loi du 20 août 2008

Objectifs :

- analyser les nouveaux dispositifs légaux,
- appréhender les conséquences sur l'organisation de l'entreprise, sur les dispositions conventionnelles,
- prendre les décisions appropriées,
- questions-réponses

Formation animée par Aymeric Hamon, Avocat-Associé du cabinet FIDAL,
Département droit du travail et gestion sociale

Matin : 9h30 à 12h30 : Réforme du temps de travail et incidences sur les conventions collectives du négoce des matériaux de construction et du négoce de bois

1- Heures supplémentaires : nouvelles règles

- Fixation du contingent, gestion et décompte des heures supplémentaires,
- Contreparties aux heures supplémentaires,

2- Refonte du régime des conventions de forfait (en heures, en jours...)

3- Nouveau cadre juridique de l'organisation du temps de travail

- Nouvelles modalités d'aménagement du temps de travail (fusion des régimes)
- Modalités de contrôle du temps de travail

4- Point sur le dispositif de la loi TEPA

Après-midi : 13h30 à 17h : Représentativité syndicale et négociation collective

1- Critères de représentativité des organisations syndicales : nouvelle donne

- Nouveaux critères légaux de représentativité
- Evaluation de l'audience au niveau de l'entreprise et de l'établissement/ du groupe/ de la branche professionnelle/ au niveau national et interprofessionnel

2- Implantation syndicale et nouveaux acteurs de la négociation

- Nouvelles règles de désignation du délégué syndical et du représentant syndical au comité d'entreprise
- Représentant de la section syndicale (RSS) : quel rôle ?
- Point sur les dernières évolutions jurisprudentielles

3- Négociation collective : vers une logique majoritaire

- Conditions de validité des accords collectifs au niveau de la branche
- Conditions de validité des accords collectifs d'entreprise/d'établissement, et de groupe
- Dispositions transitoires

4- Organisation des élections professionnelles : ce qui change

- Négociation du protocole d'accord préélectoral
- Accès des candidats aux élections
- Prise en compte des salariés mis à disposition

Public concerné : DRH, RRH, juristes, managers, DAF, comptables, dirigeants, etc.

Durée de la formation : 1 journée

Tarif* : 220 € HT

*Modalités de règlement :

Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à INTERGROS.

Dans ce cas, il suffit de demander le paiement direct par l'OPCA.

Le renvoi de la convention de formation ci-jointe permet à AFENBEM d'obtenir directement le paiement de la formation par l'OPCA INTERGROS.

Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCA.
Vous devez régler le montant de la formation par chèque bancaire à l'ordre d'AFENBEM.



L'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois et de Matériaux de Construction

